

ALLOCATION D'ETUDES SECONDAIRES ou SUPERIEURES 2022/2023

Nom et prénom de l'enfant :

Nom des parents :

Adresse :

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe :

Je soussigné (e) M certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et des conditions d'attribution :

- ne pas bénéficier de la gratuité des fournitures,
- les études suivies ne donnent pas lieu à rémunération,
- le foyer doit être non-imposable sur le revenu des personnes physiques ou l'imposition doit être inférieure ou égale à 500€. L'impôt sur le revenu pris en compte pour l'attribution de cette allocation est le montant figurant sur la ligne 14 de l'avis d'imposition avec prise en compte de la décote.

Le,,

Signature

Pièces à joindre :

- certificat de scolarité
- avis de non imposition
- RIB ou RIP